

[Texte]

The resources of Air Defence Command, supported as required by other elements of the armed forces, are available to perform this role in conjunction with other departments and agencies of government concerned. The primary responsibility for surveillance and control of civil aircraft, of course, rests with the Ministry of Transport, which has substantial facilities available for the purpose. MOT's surveillance facilities have been developed on the assumption, which is undoubtedly valid in almost all normal situations, that civil aircraft, whether Canadian or of foreign registry, will in fact cooperate actively with the air traffic detection, tracking, and control system through their communications facilities. Thus MOT does not of its own resources have the means of detecting and tracking aircraft which might not cooperate in this way. There are many ways in which MOT can, if necessary, bring pressure to bear upon aircraft not complying with our regulations, but all of these are indirect in the sense that MOT has no means of physically controlling the activities of an aircraft which might not comply with direction from ground control.

Hence there is an important role for Air Defence Command in the detection, tracking and identification of aircraft which, either by intent or through failure of their communications equipment, may not respond to the civil air traffic control system. The air traffic control facilities of Air Defence Command bases serve to supplement those of MOT.

A point has been brought to my attention since my written text was prepared: data from about half of Air Defence Command's 28 radars are utilized by MOT on a continuing basis and, in certain areas, this DND input is essential to MOT's air traffic control system.

Finally, Air Defence Command's interceptor resources are available as a last recourse if measures of direct control of the activities of an aircraft in Canadian air space should be judged necessary.

There is extensive exchange of data between Air Defence Command and MOT, both on aircraft flight plans and on the movements of aircraft as detected by military and civil radars. The two departments cooperate closely to ensure that there is the most effective joint use of data obtained by their detection systems. As these systems are further developed, consultation will take place with a view to an even greater integration of the various elements of the national air space surveillance and control system for the joint use of the two departments.

The Chairman: Thank you, Mr. Kirkwood. In view of the very short time at our disposal this morning, I think it would be appropriate to direct our questions just to General Lane and to ask Mr. Kirkwood to come back to a later meeting. Do you agree?

[Interprétation]

Les ressources du Commandement de la Défense aérienne, appuyées au besoin par certains autres éléments des Forces armées, sont disponibles pour remplir ce rôle, de concert avec les autres ministères et organismes fédéraux intéressés. Bien entendu, c'est au ministère des Transports qu'incombe principalement la responsabilité de la surveillance et du contrôle des aéronefs civils, et il dispose à cette fin d'installations considérables. Dans la conception de ses installations de surveillance, le ministère des Transports s'est fondé sur une hypothèse sans doute valable dans la plupart des situations normales; il a supposé en effet que les aéronefs civils, d'immatriculation canadienne ou étrangère, coopéreront activement avec le système de détection, de pistage et de contrôle du trafic aérien au moyen de leur radio de bord. Ainsi donc, les ressources dont dispose le ministère des Transports ne lui permettraient pas de déceler et de pister un aéronef qui aurait refusé de coopérer de cette façon. Il y a de nombreux moyens auxquels pourrait recourir le ministère des Transports, le cas échéant, pour agir sur un aéronef qui n'observerait pas nos règlements, mais ce sont tous des moyens indirects, car ledit ministère n'est pas en mesure de contrôler physiquement les activités d'un aéronef qui ne se serait pas conformé aux instructions du contrôleur du trafic aérien.

Par conséquent, le Commandement de la Défense aérienne peut jouer un rôle important dans la détection, le pistage et l'identification d'aéronefs qui, soit de propos délibéré, soit à cause d'une panne de radio, n'auraient pas répondu au système civil de contrôle du trafic aérien. Les installations de contrôle de la circulation aérienne dont sont munies les bases du Commandement de la Défense aérienne servent de complément à celles du ministère des Transports.

Un fait a été porté à mon attention depuis la rédaction de ce texte, à savoir que les données fournies par environ la moitié des 28 radars du Commandement de la défense aérienne ne sont pas utilisées de manière continue par le ministère des Transports et, dans certains secteurs, ces données du ministère de la Défense nationale sont essentielles pour le système de contrôle du trafic aérien des Transports.

Enfin, si l'on jugeait nécessaire de prendre des mesures pour contrôler directement les activités d'un aéronef dans notre espace aérien, on pourrait avoir recours aux intercepteurs dont dispose le Commandement de la Défense aérienne.

Le Commandement de la Défense aérienne et le ministère des Transports échangent une quantité considérable de données, tant sur les plans de vol des aéronefs que sur les mouvements des aéronefs qu'ont décelés les radars militaires et civils. Ces deux organismes coopèrent étroitement afin de s'assurer que chacun d'eux met à profit les données recueillies par leurs systèmes de détection. Au fur et à mesure que ces systèmes seront perfectionnés, les représentants des deux organismes se concerteront en vue d'intégrer encore davantage les divers éléments du système de surveillance et de contrôle de notre espace aérien, dont ils pourront se servir en commun.

Le président: Merci, monsieur Kirkwood. Puisqu'il nous reste très peu de temps ce matin, je pense que nous pourrions poser directement nos questions au général Lane en demandant à M. Kirkwood de revenir lors d'une autre séance. D'accord?